



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.P.R.L. ARAPOULAYOU (représentée par Monsieur S. NIZET) dont les bureaux se trouvent à rue de la Technique 15 à 1400 Nivelles.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Namur à 1300 Wavre et cadastré division 3, section E n°100S.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie bâtie : $\pm 162\text{m}^2$ au sol,
- Gabarit : hauteur sous corniche : $\pm 5,23\text{m}$ et faîte : $\pm 9\text{m}$,
- Matériaux : parement en crépis blanc et toiture en ardoises.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2 §1^{er} – 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Sabine Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 janvier au 6 février 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 9 janvier 2020